

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 14/463/1935 portant ouverture de crédits supplémentaires au budget local de l'exercice 1934.

n° 14/463/1935

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
1 mai 1935

Numéro JO  
n° 463 du 30/06/1935

Date du numéro  
30 juin 1935

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Soraalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies et les actes modificatifs subséquents, notamment le décret du 19 janvier 1935

**Vu** le décret du 14 mars 1934 approuvant le budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1934

**Vu** l'insuffisance des crédits inscrits aux chapitres 2, 4 et 7 du budget local de 1934

Sur le rapport du chef des bureaux du Secrétaire général; Sous réserve de l'approbation par décret : Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 1er avril 1935,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Il est ouvert au budget local de l'exercice de 1934 des crédits supplémentaires s'élevant ensemble à 265.000 francs et se décomposant comme suit : 4 Pre dés de 4 , . 4

Chapitre 2. — Gouvernement (personnel) 31.000

Chapitre 4 — Services d'administration générale (personnel). 230.000

Chapitre 7. — Services financiers (matériel). 4.000 Total égal 265.000 Art. 2, — Il sera pourvu, à l'ouverture de ces crédits, à l'aide de la plus-value des recettes réalisées sur les prévisions de l'exercice 1934. Art. 3, — Cet arrêté, qui ne sera exécutoire qu'après son approbation par décret, sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

**M. DE COPPET.**